

PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE : EDF ENGAGÉE AUPRÈS DE SES CLIENTS



©EDF - Stéphanie Jayet

N'imprimez ce message que si vous en avez l'utilité.

EDF
22-30, avenue de Wagram - 75382 Paris cedex 08

SA au capital de 930 004 234 euros- 552 081 317 R.C.S. Paris

www.edf.fr

CONTACT PRESSE

Marie ALLIBERT 01 40 42 46 37
Marie.allibert@edf.fr

Jill COULOMBEZ 01 40 42 46 37
Jill.coulombes@edf.fr

POUR QUE LA FACTURE D'ÉNERGIE NE SOIT PAS UN FACTEUR AGGRAVANT DE LA PRÉCARITÉ

La solidarité est au cœur des valeurs d'EDF et de sa politique commerciale, dans le cadre de ses missions de service public. C'est pour mieux répondre à cette exigence qu'EDF s'est engagée depuis plus de vingt-cinq ans en faveur des clients en situation de précarité. Son objectif : faire en sorte que la facture énergétique ne soit pas un facteur aggravant des situations de fragilité sociale.

Pour y arriver, EDF a développé une véritable politique de solidarité, en partenariat avec les collectivités et l'ensemble des acteurs investis sur le terrain dans la solidarité et l'action sociale. EDF a mis en œuvre un éventail de mesures toujours au plus près des foyers en difficulté pour les accompagner (qu'il s'agisse d'une difficulté passagère à payer sa facture, ou d'une difficulté plus profonde), mais également pour prévenir au mieux la précarité énergétique.

Alors que la loi dite « Brottes » va prendre toute sa mesure pendant l'hiver 2013 – 2014, en permettant l'augmentation du nombre de foyers bénéficiaires du tarif social de l'électricité, toutes les équipes d'EDF sont plus que jamais mobilisées pour appliquer avec efficacité les politiques publiques, et développer de nouvelles solutions pour nos clients, en lien avec les pouvoirs publics et les acteurs de la solidarité.

SOMMAIRE

- 1. ÉVOLUTION DES DISPOSITIFS DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE 4
- 2. UNE PRISE EN CHARGE RAPIDE ET UNE REPOSE PERSONNALISÉE A CHACUN 7
- 3. TRAITER LES CAUSES DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE 11

1. ÉVOLUTION DES DISPOSITIFS DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Electricien responsable, le Groupe EDF travaille de façon permanente et constante avec l'ensemble des acteurs publics investis dans ce domaine en s'efforçant d'être une source d'innovation et de propositions pour les politiques publiques de lutte contre la précarité dans le domaine énergétique.

Les tarifs sociaux de l'énergie, une aide pour les clients les plus fragiles

Pour répondre aux situations de précarité énergétique, les pouvoirs publics ont instauré des tarifs sociaux de l'énergie. Il s'agit du Tarif de Première Nécessité pour l'électricité (TPN)¹ depuis 2005 et du Tarif Spécial de Solidarité pour le gaz naturel (TSS) depuis 2008.

Dès l'hiver 2013 – 2014, la loi dite « Brottes »² permettra d'augmenter le nombre de bénéficiaires des tarifs sociaux. Alors qu'en décembre 2013, 1,6 million de clients bénéficient du Tarif de Première Nécessité, les pouvoirs publics affichent un objectif de 4 millions de foyers bénéficiaires. Pour atteindre cette cible, un nouveau critère a été mis en place pour bénéficier du tarif social de l'électricité : les personnes ayant un revenu fiscal annuel de référence par part inférieur ou égal à 2 175 euros par an peuvent maintenant bénéficier du TPN, au même titre que celles ayant des ressources inférieures au plafond de ressources de l'aide à la complémentaire santé³.

EDF travaille ainsi avec les organismes d'assurance maladie chargés d'identifier les bénéficiaires de ces tarifs sociaux, et désormais également avec l'administration fiscale. Ces tarifs sociaux sont accordés pour 18 mois et reconductibles après validation annuelle des droits par les organismes d'assurance maladie ou la transmission du fichier des revenus fiscaux de référence par l'administration.

EDF s'implique activement pour faire connaître le TPN et se mobilise pour que l'augmentation du nombre de bénéficiaires soit effective au plus vite.

Il existe également un Tarif Spécial Solidarité pour le gaz (TSS) qui bénéficie à 97 000 clients d'EDF en décembre 2013. Ce tarif permet de bénéficier d'une réduction annuelle qui peut atteindre, par exemple, 156 euros pour une consommation de 8 000 kWh pour un couple avec deux enfants dont le logement est équipé d'un chauffage au gaz.

¹ Institué par la loi du 10 février 2000 relative à « la modernisation et au développement du service public de l'électricité », et instauré par le décret du 8 avril 2004.

² Dénomination exacte de la loi, promulguée en avril 2013, et dont le décret d'application sur l'extension du nombre de bénéficiaires des tarifs sociaux est entré en vigueur le 17 novembre 2013 : « loi visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et portant diverses dispositions sur la tarification de l'eau et sur les éoliennes »

³ C'est-à-dire les plafonds de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC) majorés de 35 %, ce qui correspond à titre d'exemple à un revenu inférieur ou égal à 967 € par mois pour une personne seule.

Le Tarif de Première Nécessité, avant et après la loi Brottes

Avant la loi « Brottes »

Après la loi « Brottes »

Qui a droit au TPN ?

Les personnes titulaires d'un contrat d'électricité à leur nom pour leur résidence principale

Les ayants-droit CMUC et ACS, soit un revenu < 967 €/mois pour une personne seule, et < à 2 030 € par mois pour un couple avec deux enfants

ou

Les personnes ayant un revenu fiscal de référence < 2 175 € /part par an
Les résidences sociales conventionnées

Nombre de bénéficiaires

1,6 million de bénéficiaires en décembre 2013

Cible : 4 millions de foyers (identifiés grâce au fichier du fisc et à celui des organismes d'assurance maladie)

Quelle forme prend le TPN ?

Une réduction de 40 à 60 % sur l'abonnement et sur les 100 premiers kWh consommés chaque mois (en fonction du quotient social)
Réduction moyenne : 94 €

La réduction TPN est un forfait, par ex, deux personnes avec un contrat de 6 kVA bénéficient d'une réduction de 109 € / an, un célibataire avec un contrat de 3 kVA bénéficie d'une réduction de 71 € / an

Le renforcement de la trêve hivernale

La trêve hivernale pour les clients démunis n'est pas une nouveauté pour EDF. En effet, depuis 2008 et donc bien avant l'entrée en vigueur de la loi « Brottes », EDF avait fait le choix de protéger des coupures d'électricité ces clients. EDF continue d'aller au-delà de ses obligations réglementaires en élargissant la protection à tous les clients identifiés comme démunis, c'est-à-dire non seulement aux bénéficiaires des tarifs sociaux (comme le prévoit la réglementation), mais aussi aux bénéficiaires d'une aide des Fonds de Solidarité Logement.

Du 1^{er} novembre au 15 mars, les clients bénéficiaires des tarifs sociaux ont la garantie que leur alimentation électrique ne sera ni coupée ni restreinte, tandis que les autres clients pourront voir leur puissance électrique restreinte à 3 kVA. Cette puissance permet d'utiliser simultanément :

- Un appareil chauffant avec une résistance (par exemple, un ballon d'eau chaude, ou un radiateur à convecteurs dans une seule pièce, ou un lave-linge, ou un lave-vaisselle ou un four) ;
- Un réfrigérateur, une télévision, un congélateur et l'éclairage.

EDF conseille aux clients en difficulté de ne pas laisser s'accumuler des factures impayées pendant l'hiver, car plus une situation difficile est identifiée tôt, plus il est aisé de lui trouver des solutions. Les salariés d'EDF et l'ensemble de leurs partenaires ont une priorité, celle d'assurer avec le client une continuité de dialogue.

EDF, premier contributeur du Fonds de Solidarité Logement après les collectivités territoriales

Depuis plus de 25 ans, EDF est un partenaire actif et durable des Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL). Aux côtés des collectivités territoriales, des Conseils Généraux et des différents services sociaux, le Groupe s'implique dans ce dispositif de proximité qui permet aux personnes en difficulté d'accéder à un logement ou de s'y maintenir. EDF est ainsi le premier contributeur des FSL après les collectivités territoriales. Depuis 5 ans, l'entreprise a apporté 107 millions d'euros aux Fonds Solidarité Logement (FSL).

Les FSL en quelques chiffres en 2013

- 201 000 familles bénéficiaires
- 50 % des bénéficiaires ne demandent ni aide ni délais de paiement pour régler leur facture dans les 18 mois suivant l'octroi de l'aide

2. UNE PRISE EN CHARGE RAPIDE ET UNE REPONSE PERSONNALISÉE A CHACUN

EDF est une entreprise de service public qui apporte au cœur des foyers un bien de première nécessité. Ses conseillers client entrent en contact avec des personnes en situation de difficulté. Ils mettent le contact humain au cœur d'un dispositif complet et tourné vers les besoins des foyers démunis, qu'il s'agisse de la proposition d'un mode de paiement adapté, ou de la recherche de solutions en lien avec les services sociaux et les associations humanitaires. Ainsi, EDF a mis en place en novembre 2012 huit engagements « EDF & Moi », dont l'un d'entre eux, « Vous aider dans les moments difficiles », recouvre la recherche de solutions personnalisées pour les clients.

Plus de 5 000 conseillers clients, tous formés aux enjeux de la précarité

Les conseillers client d'EDF constituent le premier niveau d'identification des foyers en difficulté. En contact permanent avec les clients, ils sont notamment formés pour accueillir ceux qui sont en difficulté et les aider à résoudre une difficulté de paiement.

Pour les aider, EDF a développé depuis 2010 un service gratuit, « Accompagnement Energie », qui permet de trouver, avec le client en difficulté, des solutions adaptées à sa situation :

- la mise en place d'un accompagnement de prévention, avec des conseils pour réaliser des économies d'énergie ;
- des modalités de paiement adaptées immédiates ;
- un conseil tarifaire pour mettre en place une facturation au plus juste des besoins du client. Le conseiller client réalise une étude sur ses habitudes de consommation (composition du foyer, appareils électriques...), et peut ensuite le cas échéant lui proposer une modification de son option tarifaire (avec ou sans heures creuses) ou de son niveau de puissance, et l'aider à mieux comprendre les leviers d'actions pour réduire sa consommation.

En 2013, ce sont plus de 466 000 clients qui ont bénéficié d'un « Accompagnement Energie ».

Qu'est ce que la précarité énergétique ?

« Est en précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».

D'après l'INSEE, 3,8 millions de ménages seraient considérés comme précaires d'un point de vue énergétique car ils dépensent plus de 10 % de leurs revenus pour l'énergie dans leur logement.

380 conseillers solidarité, en lien avec les acteurs sociaux

Pour aller plus loin, et parce que certains clients n'engagent pas d'eux-mêmes la démarche de prendre contact avec leur fournisseur d'électricité lorsqu'ils sont en difficulté, EDF s'est doté de conseillers solidarité, spécialistes de l'aide aux clients démunis. En contact avec les services sociaux, ils recherchent des solutions concrètes d'accompagnement, visant à résorber, à moyen terme, les difficultés de paiement du client. Ils ont traité en 2013 plus de 600 000 demandes des travailleurs sociaux.

Les **380 Conseillers Solidarité d'EDF** travaillent en étroite collaboration avec les différents acteurs locaux de la solidarité : élus, services administratifs spécialisés (Conseils généraux, Centres communaux d'action sociale, Caisses d'allocations familiales), structures de médiation sociale et travailleurs sociaux en milieu associatif. Le recours aux services sociaux permet d'examiner la situation globale des personnes en difficulté, et de décider des aides dont elles pourraient bénéficier.

Patricia, conseillère solidarité EDF

« Je travaille en partenariat avec les travailleurs sociaux et notre objectif est de trouver une solution et d'éviter à tout prix la coupure d'électricité pour un client vulnérable. Quand un client a eu des difficultés passagères et que sa situation revient à la normale, j'ai la satisfaction d'avoir apporté des solutions concrètes et de répondre aux engagements Solidarité d'EDF. »



©EDF – Stéphanie Jayet

Dans le cadre de sa collaboration avec les travailleurs sociaux, EDF et l'**Union Nationale des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale (UNCCAS)** sont engagés dans un partenariat depuis 2008, pour permettre aux foyers aux revenus modestes de maîtriser leur consommation d'énergie.

Ce partenariat décliné dans les territoires permet de développer :

- l'aide aux impayés pour assurer la mise en œuvre du « droit à l'énergie » ;
- la mise en œuvre d'actions de formation et de sensibilisation ;
- la maîtrise de la demande d'énergie ;
- l'amélioration de la communication sur les tarifs sociaux.

Les numéros à appeler

Le numéro d'EDF pour tous les clients Particuliers, accessible du lundi au samedi de 8h à 21h, est le **09 69 32 15 15**.

Le numéro d'urgence (gratuit) pour les clients souhaitant signaler leurs difficultés : **0 800 65 03 09**.

Deux numéros verts pour toute question sur les tarifs sociaux que les clients pourraient se poser - accessibles du lundi au vendredi de 9h à 18h :

0 800 333 123 pour le TPN

0 800 333 124 pour le TSS

Des associations partenaires pour identifier en amont les personnes fragiles

EDF s'investit aux côtés des acteurs de la solidarité qui interviennent au plus près des personnes en situation de précarité énergétique, à travers des partenariats portant sur l'accès aux aides, les bons comportements énergétiques, et la lutte contre les logements mal isolés.

EDF est notamment engagée auprès du **Secours Catholique, de la Croix-Rouge française, de SOS Familles Emmaüs et du Secours Populaire Français**. La mise en commun de l'expertise sociale de ces associations et des compétences d'EDF en matière de prévention et d'accompagnement permet de faire bénéficier aux clients d'un accompagnement spécifique en matière de maîtrise des dépenses énergétiques et d'être orientés vers les acteurs sociaux susceptibles de répondre à leurs besoins. Ils se voient ainsi proposer systématiquement un diagnostic personnalisé de leur situation en matière énergétique, grâce au service « Accompagnement Energie ».

Ainsi, EDF a renouvelé en novembre 2013 son partenariat avec le Secours Catholique, pour une durée de trois ans. Pour améliorer leur coopération dans la lutte contre la précarité énergétique, le Secours Catholique et EDF ont choisi d'aller plus loin et de mettre en place de nouvelles mesures, comme des expérimentations sur les dettes d'un montant important.

EDF travaille également depuis 2013 avec la **Fédération Nationale du Crédit Agricole**, qui a mis en place un service d'accueil et de médiation (les « Points Passerelle ») permettant aux personnes touchées par un accident de la vie d'être conseillées afin de trouver des solutions à leurs difficultés. La convention avec EDF permet aux médiateurs des « Points Passerelle » d'inclure dans leur périmètre d'activité le paiement des factures d'énergie.

Des Forums Solidarité en régions

EDF organise régulièrement dans toute la France des rencontres autour de la solidarité.

Pendant une journée, tous les acteurs concernés de la région (institutionnels, associatifs, etc.) se réunissent pour partager les expériences de terrain et pour répondre aux nouvelles questions qui se posent face aux difficultés des personnes démunies (par exemple sur le non-recours aux aides, sur la rénovation solidaire...).

Le rôle des structures de médiation sociale

Depuis 1995, EDF est partenaire des structures et des associations impliquées dans la médiation sociale. Présentes dans les villes comme en milieu rural, celles-ci sont adaptées aux particularités de ces territoires et agissent au plus près des foyers.

Parmi les structures de médiation sociale les plus actives, les **Points d'information et de médiation multi-services (PIMMS)**⁴ sont un point d'accueil unique dédié aux personnes rencontrant des difficultés d'intégration. Ils proposent un accompagnement à la réalisation de l'ensemble des démarches de la vie quotidienne et notamment celles liées à l'énergie.

Convaincue par cette innovation sociale, EDF y a vu un moyen efficace pour faire connaître tous ses dispositifs d'accompagnement : elle propose ainsi au personnel d'accueil des formations spécifiques aux tarifs sociaux de l'énergie et à la maîtrise de l'énergie.

Preuve de l'engagement d'EDF en faveur des PIMMS, le Groupe assure la présidence et la présidence déléguée de l'Union Nationale des PIMMS jusqu'en 2015.

Union Nationale des
PIMMS
POINT INFORMATION MEDIATION MULTI SERVICES

Chaque année,
environ

- 70 000 questions traitées relatives à l'énergie
- 5 000 actions mises en place autour de la maîtrise de l'énergie (information, rencontres...)



©EDF – William Beaucardet

⁴ Le premier PIMMS est né à Lyon, en 1995, de la réflexion commune engagée par des entreprises assumant des missions de service public (EDF et GDF Suez, La Poste, SNCF, Keolis Lyon et Veolia eau) et les pouvoirs publics, pour la création de structures de proximité au service de la population.

3. TRAITER LES CAUSES DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

La question des économies d'énergie au quotidien et de la consommation énergétique des logements est au cœur des réflexions menées par EDF pour accompagner ses clients qui se retrouvent en situation de précarité.

Des gestes simples pour réduire sa facture

EDF diffuse des conseils simples et pratiques pour faire des économies d'énergie, via les conseillers client lorsqu'ils ont au téléphone des clients en difficulté, mais aussi dans des brochures dédiées mises à la disposition des clients (à travers les structures de médiation sociale, les associations, les travailleurs sociaux...), dans des applications pour smartphones (appli « Eco-gestes » et « Etiquette Energie ») et sur son site Internet entièrement dédié aux économies d'énergie, www.mamaisonbleuciedf.fr.

La somme de gestes quotidiens peut permettre de réaliser des économies, par exemple :

- Utiliser des multi-prise coupe-veille : la veille des appareils électriques représente jusqu'à 500 kWh de consommation, soit environ 66 €. Utiliser un coupe-veille permet d'économiser tous les ans environ 18 € (source : ADEME).
- Utiliser des économiseurs d'eau, des ampoules basse consommation... Une ampoule basse consommation permet de réaliser jusqu'à 80 % d'économies par rapport à une lampe à incandescence classique (source : ADEME).
- 1 degré de chauffage en moins correspond à 7 % de consommation en moins.
- 2 cm de givre dans un réfrigérateur-congélateur de classe C représente un surcoût annuel de 50 € (source : EDF R&D).
- Utiliser le lave-linge à 30° plutôt que 90° consomme trois fois moins d'énergie (source : ADEME).



©EDF – Laurent Vautrin

Médiaterre, pour sensibiliser des familles aux éco-gestes

Pour accompagner ses clients dans les économies d'énergie, EDF a conclu un partenariat avec l'association **Unis-Cité** et son programme Médiaterre, qui propose à des jeunes en service civique d'aller à la rencontre de résidents d'une cinquantaine de quartiers populaires pour les aider à modifier leur comportement en matière de consommation d'énergie ou encore de tri des déchets.

EDF assure la formation des volontaires d'Unis-Cité de 48 villes sur toute la France, afin qu'ils puissent sensibiliser et accompagner à leur tour des familles aux économies d'énergie. 8 500 familles ont ainsi été sensibilisées au 1^{er} semestre 2013, et 1 650 ont été accompagnées.



© Unis-Cité

, des jeunes en faveur
res

/irginie, Slimane et les autres
n dit.

ies qui sont venus chez elle,

on centre social, sa dernière
on juste avec les ampoules.

EDF engagée dans des programmes de rénovation de l'habitat

Les dispositifs d'accompagnement et d'aide au paiement de la facture permettent d'agir à court terme sur la facture d'énergie, mais pour sortir durablement de la précarité énergétique, la rénovation énergétique des bâtiments est indispensable.

▪ Habiter Mieux

EDF s'est engagée en septembre 2011 auprès de l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (Anah), dans le cadre du programme « Habiter Mieux ». La convention, menée sous l'égide du gouvernement et spécifiquement dédiée à la précarité énergétique en réponse aux actions prioritaires décidées par la loi Grenelle II, a permis d'enclencher la rénovation de près de 50 000 logements sur la période 2011 – 2013. Sur cette période, EDF a apporté son soutien financier à hauteur de 28 millions d'euros – soit environ 29 000 logements aidés.

EDF a également apporté son aide en matière de repérage des ménages en situation de précarité énergétique et son expertise dans les actions de maîtrise de l'énergie (sensibilisation et formation).

Dans le cadre du programme « Habiter Mieux », EDF s'implique dans les **Contrats Locaux d'Engagement (CLE)** pour accompagner les collectivités territoriales dans leur démarche de lutte contre la précarité énergétique. EDF développe ainsi des liens avec des professionnels du bâtiment pour assurer la réalisation des travaux d'efficacité énergétique chez les personnes en situation de précarité.

▪ Toits d'abord

EDF accompagne et finance également des programmes de rénovation solidaire menés par des associations sur le terrain. C'est à ce titre que l'entreprise est partenaire de la **Fondation Abbé Pierre** dans le cadre du programme « Toits d'abord » lancé en 2012. Centré sur la construction et la réhabilitation de 2 000 logements, ce programme met à la disposition des personnes en situation de précarité des logements dits « très sociaux » et économes en charges. Le projet vise également à accompagner la rénovation de logements d'insertion plus anciens et nécessitant une remise à niveau thermique. Fin 2013, plus de 1 300 constructions ou réhabilitations de logements ont été engagées.

EDF contribue au programme « Toits d'abord » de la Fondation Abbé Pierre à hauteur de 1,5 million d'euros par an dans le cadre des Certificats d'Economie d'Énergie. En complément, et comme elle l'a fait dans le cadre du précédent programme « 2 000 toits pour 2 000 familles », EDF met en place une politique de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie auprès des ménages bénéficiaires, notamment avec la distribution de kits MDE pour mieux maîtriser leur consommation (ampoules basse consommation, économiseurs d'eau, multi-prises coupe-veille...).



© Cyrille Dupont

Trois logements très sociaux dans la Loire

Le précédent programme de rénovation de la Fondation Abbé Pierre, « 2 000 toits pour 2 000 familles », dont EDF était partenaire, avait pour objectif de faire sortir de terre (entre 2009 et 2011) 2 000 logements performants et économes en énergie pour des personnes vulnérables. Les objectifs ont été atteints, puisque 2 028 logements ont été lancés, et plus de la moitié des logements ont déjà été livrés, ce qui constitue un très bon résultat compte tenu de la complexité de ce type de rénovation. Pour soutenir cette initiative, EDF a versé une contribution de 2,4 millions d'euros.

Dans le cadre de ce programme, l'association « Pact Loire » de Saint Etienne a pu réhabiliter un ancien commissariat pour produire des logements avec un souci de performance énergétique et de développement durable. Coût total des travaux : 312 000 euros.

Trois familles défavorisées ont ainsi emménagé dans ces nouveaux lieux.

Des offres adaptées pour les collectivités et les bailleurs sociaux

▪ Offres « Optimisation Énergétique »

EDF accompagne les collectivités dans la transformation de la ville d'aujourd'hui à la ville durable de demain, qui sera plus sobre en énergie, moins émettrice de CO₂, plus attractive, mais aussi plus solidaire. Avec sa gamme d'offres « **Optimisation Énergétique** », EDF Collectivités propose notamment d'analyser, sur un territoire, les besoins et les ressources énergétiques actuels et à horizon 2030. Cette analyse du territoire est menée sous les angles de la consommation d'énergie, de la précarité énergétique et des transports. Elle éclaire sur la stratégie à adopter en identifiant les leviers d'actions prioritaires en matière de maîtrise de la demande en énergie, d'exploitation des énergies locales pertinentes, et de développement de la mobilité bas carbone. Grâce à un outil cartographique, EDF peut par

exemple établir un diagnostic de la précarité énergétique et modéliser différents scénarios d'évolution afin de préconiser des actions préventives à engager pour limiter le phénomène sur le territoire (rénovation, sensibilisation...).

- Offre « Montant de Charges »

L'offre « **Montant de Charges** », élaborée en partenariat avec les bailleurs sociaux, améliore la performance thermique du parc locatif social tout en réduisant les charges énergétiques. EDF Collectivités intervient tout au long du projet de rénovation, en conseillant sur les opérations et équipements à réaliser (isolation, ouvrants, systèmes énergétiques, chaudières...) et en réalisant en continu et à la fin du chantier un contrôle qualité. 135 000 logements sociaux ont été rénovés en 2013 dans le cadre de cette offre.



© EDF – Lionel Charrier

Les salariés d'EDF impliqués dans des actions solidaires

Au-delà des actions menées directement auprès de ses clients en difficulté, le Groupe EDF et ses salariés s'impliquent dans des opérations solidaires :

- Le Fonds Agir pour l'Emploi

Les salariés et les retraités d'EDF soutiennent les projets du **Fonds Agir pour l'Emploi** (FAPE). Initiative solidaire des entreprises du Groupe EDF, de la Fondation EDF et des organisations syndicales représentatives, le FAPE EDF permet à ceux qui sont exclus du monde du travail de retrouver un emploi, qu'ils soient en difficulté sociale, professionnelle ou encore travailleurs handicapés. En 2013, les 14 000 donateurs du FAPE EDF ont contribué à hauteur d'1,6 million d'euros à plus de 150 projets contribuant à la création et à la consolidation de plus de 3 000 emplois.

- EDF HELP

Autre programme de solidarité : **EDF HELP**, dispositif qui mobilise les salariés volontaires d'EDF pour promouvoir l'accès à l'électricité dans le monde. Le témoignage de Constant, qui a participé à un projet d'équipement de turbine hydroélectrique dans un village malgache : « Un retraité voulait améliorer les conditions de vie d'un millier d'habitants dans un village assez reculé. En plus d'un financement, EDF HELP lui a permis de bénéficier d'un soutien opérationnel. Polyvalent et expérimenté dans les interventions à l'étranger, j'ai pu l'aider à finaliser son projet, trouver des partenaires puis intervenir deux fois sur place. Grâce à une turbine reliée à la rivière, une salle polyvalente, quatre écoles ainsi qu'un réfrigérateur pour la conservation des médicaments seront alimentés en électricité. »

Enfin, les salariés du Groupe se mobilisent pour de grands rendez-vous nationaux de solidarité, comme le Téléthon, qui a récolté 1 million d'euros de dons de salariés EDF en 2013.

Le groupe EDF, un des leaders sur le marché de l'énergie en Europe, est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, le transport, la distribution, le négoce et la vente d'énergies. Premier producteur d'électricité en Europe, le Groupe dispose en France de moyens de production essentiellement nucléaires et hydrauliques fournissant à 95,9 % une électricité sans émission de CO₂. En France, ses filiales de transport et de distribution d'électricité exploitent 1 285 000 km de lignes électriques aériennes et souterraines de moyenne et basse tension et de l'ordre de 100 000 km de réseaux à haute et très haute tension. Le Groupe participe à la fourniture d'énergies et de services à près de 28,6 millions de clients en France. Le Groupe a réalisé en 2012 un chiffre d'affaires consolidé de 72,7 milliards d'euros dont 46,2 % hors de France. EDF, cotée à la Bourse de Paris, est membre de l'indice CAC 40.

N'imprimez ce message que si vous en avez l'utilité.

EDF
22-30, avenue de Wagram - 75382 Paris cedex 08
SA au capital de 930 004 234 euros- 552 081 317 R.C.S. Paris
www.edf.fr

CONTACT PRESSE

Marie ALLIBERT 01 40 42 46 37
Marie.allibert@edf.fr

Jill COULOMBEZ 01 40 42 46 37
Jill.coulombes@edf.fr